



**PAYS de
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 29 mars 2024**

Date de la convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 66



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Thierry CARRERE, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Yves LARROUTURE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Isabelle BERGES (a suppléé Monique MOULAT), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Michel CAPERAN), Jean-Michel DESSERE (a suppléé Marc GAIRIN), Victor DUDRET (a suppléé Jean-Marc DENAX), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUHEYTO), Jean-Pierre LANNES (a suppléé Claude FERRATO), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Bernard PEYROULET), Jean LACOSTE (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE).

Délégués représentés :

Jean-Yves LALANNE a donné pouvoir à Valérie REVEL, Francis PEES a donné pouvoir à Jean-Claude BOURIAT.

Etaient excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Bernard DUPONT, Francis LANSALOT-MATRAS, Jean LABOUR, Philippe LALANNE, Patrice LAURENT, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Martine RODRIGUEZ, Alain TREPEU, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Jean-Yves COURREGES, Emmanuel HANON, Didier LARRAZABAL, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Valérie RAMEAU, Didier REY.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

N°2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités territoriales, les comptes de la collectivité doivent être arrêtés par l'organe délibérant, par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice.

C'est ainsi que le Compte Administratif de l'année 2023 est soumis à l'examen de l'assemblée.

FUNCTIONNEMENT

CHAPITRE		LIBELLE	PREVU	REALISE
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	952 869,18 €	845 099,58 €
012		CHARGES DE PERSONNEL	546 529,00 €	522 905,34 €
66		CHARGES FINANCIERES	3 500,00 €	2 231,93 €
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	0,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	1 507 898,18 €	1 370 236,85 €
023		VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	13 000,00 €	0,00 €
042		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	10 027,00 €	10 027,00 €
TOTAL	D2	DEPENSES D'ORDRE	23 027,00 €	10 027,00 €
D1+D2		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 530 925,18 €	1 380 263,85 €
70		PRODUITS DE SERVICES	408 140,00 €	353 231,40 €
74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	933 995,00 €	973 941,14 €
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	3 267,00 €
TOTAL	R1	RECETTES REELLES	1 342 135,00 €	1 330 439,54 €
R 002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	188 790,18 €	
R1+R002		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 530 925,18 €	1 330 439,54 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023				- 49 824,31 €
RESULTAT AU 31.12.2023 (incluant report N-1)				+ 138 965,87 €
AFFECTATION : Fonctionnement : 138 965,87 € (002)				

INVESTISSEMENT

CHAPITRE		LIBELLES	PREVU	REALISE
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 751,19 €	15 962,80 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	75 751,19 €	15 962,80 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			75 751,19 €	15 962,80 €
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS	0,00 €	1 611,45 €
13		SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	37 500,00 €	43 000,00 €
TOTAL	R1	RECETTES REELLES	37 500,00 €	44 611,45 €
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 000,00 €	0,00 €
040		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	10 027,00 €	10 027,00 €
TOTAL	R2	RECETTES D'ORDRE	23 027,00 €	10 027,00 €
R 001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	15 224,19 €	
R1+R2+R001		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	75 751,19 €	54 638,45 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023				38 675,65 €
RESULTAT AU 31.12.2023 (incluant report N-1)				53 899,84 €
AFFECTATION : Investissement : 53 899,84 € (001)				

Les résultats bruts de clôture au 31/12/2021 sont donc arrêtés à + 138 965,87 € pour la section de fonctionnement et à + 53 899,84 € pour la section d'investissement.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1- Désigner un Président ou une Présidente de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2023 ;**
- 2- Approuver le compte administratif 2023 joint à la présente délibération ;**
- 3- Arrêter les résultats bruts de clôture au 31/12/2023 tels que définis ci-dessus pour chacune des sections ;**
- 4- Décider d'affecter le résultat 2023 au Budget primitif 2024 de la façon suivante :**
 - 138 965,87 € à l'article 002 en tant qu'excédent de fonctionnement reporté
 - 53 899,84 € à l'article 001 en tant qu'excédent d'investissement reporté

Monsieur Thierry CARRERE est désigné Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif.

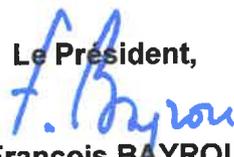
Le Président se retire au moment du vote.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,


François BAYROU

